

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

---

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par  
M. Letchimy, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« son mandat »,

les mots :

« l'exercice de ses fonctions »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.